



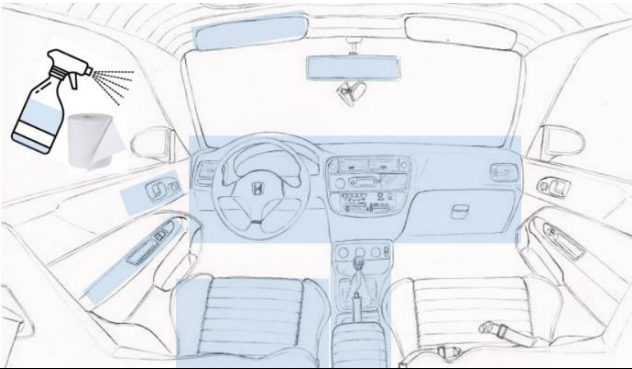


Contexte :

Dans le cadre épidémique actuel lié au Covid-19, l'utilisation des véhicules de service doit permettre de respecter les gestes barrières et de garantir la protection de la santé des agents. Cette fiche vise à préciser les mesures à respecter pour tous les utilisateurs et est applicable durant toute la crise sanitaire.

Préambule :

Les déplacements professionnels doivent être limités : toute utilisation d'un véhicule de service ne peut être autorisée que pour des motifs impératifs et lorsque son objet n'est pas compatible avec le mode distancié (nécessité de service, livraison, logistique...)

1	Respecter les gestes barrières : Se laver les mains à l'eau et au savon ou par friction au gel hydroalcoolique avant et après chaque utilisation de véhicule.	 <p>Se laver très régulièrement les mains</p> <p>Tousser ou éternuer dans son coude</p> <p>Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter</p>	
2	Attribuer, dans la mesure du possible, un véhicule pour un seul agent par jour. Aucun effet personnel ne sera disposé dans le véhicule (lunettes, vêtements...). Un véhicule de service ne peut pas être utilisé simultanément par 2 agents. Le port du masque est obligatoire afin d'y limiter les risques de contamination.	  PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE	<u>1 seul agent par véhicule :</u> 
3	Après chaque utilisation, procéder à la désinfection du véhicule à l'aide de lingettes désinfectantes de l'ensemble des surfaces touchées par le conducteur : <ul style="list-style-type: none"> - tableau de bord - poignée(s) intérieure(s)/extérieure(s) - rétroviseur - pare-soleil Un spray désinfectant sans rinçage pour : <ul style="list-style-type: none"> - siège (conducteur) - coffre, si utilisé 		
4	Jeter l'ensemble des déchets (en terminant par le masque) dans un sac poubelle fermé et le déposer aux ordures ménagères.	